

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
05/02/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du
Conseil Municipal

D.C.M : N°02 -1
Objet : Financement
travaux schéma
directeur des eaux
pluviales.

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : M. SANS, Mme GERARD, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, AMOUROUX, Mme DALLA-ZANNA (Proc.), MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absente excusée :

Mme GRANGE (Proc. Mme DALLA-ZANNA)

Monsieur EVIN Franck a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Boussens a délégué à Réseau 31 la compétence de gestion des eaux pluviales.

Monsieur le Maire ajoute que par une délibération en date du 08/10/2020, il a confié à Réseau 31, via un bureau d'études la réalisation d'un diagnostic sur le territoire communal.

Monsieur le Maire présente les conclusions du schéma directeur et les programmes d'actions et d'entretien ainsi que les engagements que doit prendre la Commune :

- Un financement annuel de 30 000 euros sur une durée de 50 ans,
- Un ratio de 25 % soit 7 500 euros engagés chaque année pour les travaux d'entretien,
- Une programmation reprenant les priorités définies par le schéma et qui tiendra compte des urgences non prévues.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal VALIDE à l'unanimité des membres présents,

Les engagements proposés :

- inscription d'une dépense annuelle de **TRENTE MILLE EUROS (30 000 €)** dès le budget de 2024 et sur une durée de 50 ans,
- un ratio de 25 % soit 7 500 euros engagés chaque année pour les travaux d'entretien,
- une programmation reprenant les priorités définies par le schéma et qui tiendra compte des urgences non prévues.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le **20.02.2024**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 16 février 2024

Le Maire,

Christian SANS

